



# FÉVRIER ON ICE

Du 1<sup>er</sup> au 27 février 2026

**Surfe sur tes achats**

Slalome tous tes objectifs

**Fais grimper tes gains !**

# Gagne 3%

du montant de tes achats  
en cadeaux !

## FÉVRIER ON ICE

Du 1<sup>er</sup> au 27 février 2026

### Règles du jeu

- 1 – Inscris-toi à l'opération sur notre site [cordia.fr](https://cordia.fr) !
- 2 – Passe au moins 1000€HT de commandes sur le mois
- 3 – Réalise 5% de croissance ou plus par rapport à février 2025
- 4 – Remporte 3% du montant de tes achats en cadeaux !



Règlement complet de l'opération sur :  
[fevrieronice.cordia.fr](https://fevrieronice.cordia.fr)

### Cadeaux populaires du moment



Photos non contractuelles. Les cadeaux ci-dessus sont présentés à titre d'illustration et seront valorisés en points sur notre boutique cadeaux en ligne.

### Extrait du règlement de l'opération Février on ice

Article 1 : La SAS CORDIA organise un jeu avec obligation d'achat du 01/02/2026 au 27/02/2026 midi (jour inclus).

Article 2 Ce jeu avec obligation d'achat est réservé à tout client professionnel de France métropolitaine justifiant d'un extrait Kbis, ayant un compte CORDIA, ayant obtenu l'accord de son dirigeant.

Article 3 : L'objectif de l'opération est de réaliser pendant la période du 1<sup>er</sup> au 27 février 2026 une croissance des achats de marchandises de 5% ou plus auprès de CORDIA par rapport à février 2025 et un minimum d'achats de 1 000 euros HT. En contrepartie de cette double réalisation de chiffre d'affaires et de croissance, l'organisatrice attribuera des points à valoir sur sa boutique cadeaux, à hauteur de 3% des achats réalisés. Le montant des gains est plafonné à 500€.

Article 4 : Pour prendre part à l'opération, les participants doivent compléter le formulaire d'adhésion disponible sur la page web [fevrieronice.cordia.fr](https://fevrieronice.cordia.fr) et accepter le règlement du jeu. L'inscription ne sera définitive qu'une fois la confirmation de réception de ce formulaire d'adhésion par « l'organisatrice ». Cette confirmation sera envoyée par email et indiquera le chiffre d'affaires de référence (il s'agit du montant de commandes facturé, réalisé sur la période du 1<sup>er</sup> au 27 février 2025 chez Cordia) qui servira de base de calcul pour pouvoir prétendre à un lot. Attention, ce lot ne sera attribué que si le participant réalise au minimum 1 000€ HT de chiffre d'affaires sur la période, et une progression d'achat de marchandises de 5% minimum par rapport au montant indiqué sur la confirmation.

Article 5 : La valeur des gains obtenus par chaque client grâce à la présente opération commerciale sera valorisée en points (1€ = 10 points).

Article 7 : Les points gagnés par les clients grâce à la présente opération seront chargés sur la boutique cadeaux en ligne <https://boutique-cordia.fr>.

Article 9 : Ce règlement est disponible sur le site [fevrieronice.cordia.fr](https://fevrieronice.cordia.fr) ou sur demande à l'adresse suivante : [fevrieronice@cordia.fr](mailto:fevrieronice@cordia.fr)

 **cordia**

2, Rue Galilée - 77290 Mitry-Mory

SAS au capital de 150 000 euros - Siren 343 390 662